



ANNEE 2008 — N° 1

DECEMBRE 2008

#### DANS CE NUMÉRO :

Article intérieur 2

Article intérieur 2

Article intérieur 2

Article intérieur 3

Article intérieur 4

Article intérieur 5

Article intérieur 6

## Editorial du Maire

Neuf mois après notre élection, j'ai le plaisir de vous présenter notre action municipale avec un *Regard* confiant et déterminé. Au travers du mot *Regards*, nous avons voulu montrer l'intérêt que nous portons aux trois générations, composantes de notre village, et pour lesquelles nous oeuvrons pour que vive pleinement l'intergénérationnel.

Dès notre arrivée, nous avons mis un accent particulier sur une politique de gestion rigoureuse eu égard à :

- un emprunt conséquent contracté afin de palier le déficit du compte administratif 2007,
- une réduction volontariste du budget de fonctionnement.

Dans le cadre de nos prévisions d'investissement, beaucoup de réalisations ont été effectuées. Ainsi des projets prévus par nos prédécesseurs ont été entrepris et finalisés : éclairage du terrain de foot, réalisation du columbarium et du jardin du souvenir au cimetière.

Les projets que nous avons initiés et réalisés relèvent de la voirie, de la sécurité et de l'environnement tels la réhabilitation du lotissement de la Plaine, la réfection de la chaussée de la Place de la Bascule et la démolition de la maison Escos, la réfection de la rue de la Croix de Mirot.

## Pourquoi le titre *Regards* ?

Désormais, le bulletin d'information de notre commune s'appelle **Regards**. Pourquoi ce titre ?

Ce mot apparaît dès le X<sup>ème</sup> siècle, tout d'abord sous l'orthographe *Regart*. Il vient du verbe regarder : *re* et *garder*, au sens de veiller, prendre soin.

Le regard ne se limite pas à une simple fonction physiologique, il fait partie de la communication non verbale où s'expriment bien des concepts :

- le *Regard* est tout d'abord syno-

nyme d'ouverture. Depuis l'enfance, il constitue la première fenêtre ouverte vers le monde qui nous entoure, celui des hommes, celui des choses. Il est le vecteur de l'appropriation.

- le *Regard* est une invitation au dialogue. Il est le premier pas vers l'autre à qui l'on prête attention.

- le *Regard* peut se faire intérieur. C'est ce moment que chacun prend, à certaines étapes de sa vie, pour faire l'examen de sa propre conscience afin de redonner un sens et une harmonie à son existence. On ne peut

Sensibles à l'évolution de l'urbanisation résultant du Plan Local d'Urbanisme (PLU), nous avons réuni les administrations concernées. Ainsi, des décisions environnementales et sécuritaires ont été prises telles que : l'enfouissement de réseaux basse tension et télécommunications, aménagements de carrefours...

Conscients du rôle de l'intercommunalité et des divers Syndicats, nos délégués se sont impliqués activement dans leur fonctionnement, que ce soit au niveau du Bureau de la Communauté des Communes de Vath Vielha ou dans les différentes commissions.

Sur le plan associatif, l'année écoulée a été riche tant par les activités proposées que dans la dynamique collective née des rencontres entre associations.

Je voulais profiter de l'occasion qui m'est donnée ici pour remercier les responsables des associations pour leur investissement personnel, l'ensemble du personnel communal pour la qualité du travail accompli pour le bien-être de nos concitoyens, mes collègues élus pour leur soutien et leur dévouement..

Que cette nouvelle année vous apporte, ainsi qu'à ceux qui vous sont chers, bonheur et santé. Qu'elle soit celle de tous les espoirs et de toutes les solidarités. A vous toutes et à vous tous, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2009.

**Alain VIGNAU**

être bien avec les autres que si l'on est bien avec soi-même.

- les *Regards* sont multiples, ils sont l'expression d'opinions plurielles, de sensibilités diverses et d'horizons différents.

Pour finir le *Regard* est une véritable source de liberté et « C'est notre regard qui enferme souvent les autres dans leurs plus étroites appartenances, et c'est notre regard aussi qui peut les libérer » A. Maalouf [Les Identités meurtrières].

## Le Compte Administratif 2007

Réalisations de l'exercice

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	253 754 €	286 586 €	+ 32 832 €
Investissement	173 444 €	49 783 €	- 123 661 €
<b>TOTAL</b>	<b>427 198 €</b>	<b>336 369 €</b>	<b>- 90 829 €</b>

Restes à réaliser à reporter sur 2008

	Dépenses	Recettes	Résultat
Investissement	77 295 €	22 208 €	- 55 087 €

Au total, le Compte Administratif 2007 laisse apparaître un déficit cumulé de près de 146.000 €.

« Un budget de  
fonctionnement  
revu à la baisse,  
une priorité  
donnée aux  
investissements »

## Les mesures pour l'année 2008

Le budget primitif 2008 a été validé par le Conseil municipal dans sa séance du 10 avril 2008.

Les contraintes d'équilibre budgétaire nous ont amené à construire ce budget autour des axes suivants :

- la maîtrise des dépenses avec un objectif de diminution des charges générales de fonctionnement de 10 % (effort porté à 15 % sur l'ensemble de l'année et en euros constants). Pour cela, et en premier lieu, les indemnités versées au Maire et aux Adjointes ont été abaissées d'environ 30 %. Une gestion plus efficace des ressources humaines a ensuite été instaurée de façon à anticiper les besoins à venir (par exemple le remplacement de l'agent communal en place) sans obérer les capacités financières de la commune.
- la stabilité de la fiscalité (bases et taux d'imposition inchangés) permettant de générer un produit fiscal pour 2008 de 80 000 €,
- le recours à l'endettement pour honorer les restes à réaliser 2007 et pour mettre en œuvre la politique d'investissements nécessaires au maintien de la qualité des installations (voirie, éclairage, réhabilitations).

Sur un besoin global estimé à 191 000 €, un premier prêt de 150 000 € a été réalisé en juin 2008 auprès de la CRCA PYRENEES-GASCOGNE.

### Budget Primitif 2008

Le budget de fonctionnement s'élève à 303 404 € contre 332 809 € en 2007.

Le budget d'investissement est doté à hauteur de 322 213 €.

# Le fonctionnement de la commune



## L'action municipale

Assemblée élue au suffrage universel direct, le conseil municipal est l'instance de la démocratie délibérative dans la commune. Présidée par Alain VIGNAU, cette assemblée s'est réunie 9 fois en 9 mois pour travailler sur des questions relatives à la gestion

municipale (budget, taux d'imposition, travaux, perspectives, occupation du domaine public, acquisition de biens etc...)

L'intervention municipale s'inscrit à la fois dans le cadre des compétences qui lui sont dévolues (état civil, entretien des espaces publics, cimetière, école, voies communales, aide sociale...) et dans les choix politiques propres à l'équipe en place. **Aménager, rassembler, maîtriser, communiquer, accompagner** sont les points d'encre de notre action.

Mais cette dynamique ne se limite pas au territoire communal puisque un accent particulier a été mis sur une participation active aux projets intercommunaux au travers de la Communauté des Communes Vath Vielha d'une part et des commissions extra municipales d'autre part. Les orientations et décisions de ces instances extérieures font l'objet d'une communication régulière lors des Conseils municipaux.

« Des femmes et des hommes à votre service, chaque jour »

## Le personnel communal à votre service



### La réception de rentrée Du 30 septembre 2008

M. Alain BLANC-LARRUE, sur le poste de M. Laurent LAHORE faisant valoir ses droits à la retraite.

A Beuste, le service public est devenu le service au public. Derrière cette notion nous trouvons des femmes et des hommes qui s'investissent.

Dans le courant de l'année 2008, des agents sont partis et d'autres sont arrivés au sein de la collectivité.

La réception du 30 septembre a été l'occasion d'une part, de remercier Melle Nicole LARRIEREU qui a travaillé dans le cadre d'un contrat d'accompagnement à l'emploi et d'autre part, d'accueillir

Mmes Laurence TEIRBROOD et Delphine DUPONT ont également rejoint la Commune pour assurer des missions dans le cadre de l'entretien des locaux communaux et de l'organisation de la garderie et de la cantine de l'école.

Depuis quelques années déjà, Mmes Christiane CASSOU et Claudine POUQUET-ESTRATTE exercent leurs fonctions au service des enfants du RPI.

Au secrétariat de la Mairie, c'est Madame Evelyne BROUILLET qui

accueille les administrés et qui assure le volet administratif de la Commune.

Par ailleurs Mme Marie-Suzanne LAHORE assume la gestion du bureau de Poste

oOoOo

Le 4 décembre 2008, cinq Maires venus de Lagos et de Beuste sont venus rendre un hommage appuyé à Laurent LAHORE, entouré de sa famille, qui, durant 21 ans a entretenu les deux villages dont il avait la charge et où il fait bon vivre.

La qualité du travail bien fait et sa discrétion ont été unanimement reconnus.

Mais il ne quitte pas définitivement ses fonctions puisqu'il consacrera deux journées par semaine à l'entretien des locaux et espaces verts de Beuste et de Lagos dans le cadre de la nouvelle loi des « retraités actifs ».

## AMENAGER

## Programmation 2008

### La Voirie



Lotissement de la Plaine (avant / après)

Trois objectifs ont prévalu dans la réalisation des aménagements :

- réaliser les équipements urgents et nécessaires,
- valoriser le caractère de la commune
- enrichir la vie du centre de notre village.

En particulier, le lotissement de la Plaine a bénéficié d'un programme de réhabilitation portant sur les espaces verts, le réseau d'évacuation des eaux pluviales et la réfection de la chaussée.

Des travaux ont également été entrepris Place de la Bascule avec la réfection de la chaussée et la démolition de la maison Escos.



Place de la Bascule



Afin de protéger le village des orages, il a été nécessaire de procéder à la mise en conformité de l'installation extérieure de protection contre la foudre.

Le remplacement de la pointe du paratonnerre a été effectué par une entreprise spécialisée.

### Les équipements

Il était par ailleurs nécessaire de travailler sur l'éclairage du cœur du village et de desservir le stade, le terrain de pétanque et la place de la Mairie.

Des réservations ont été également prévues pour la mise en lumière de la future aire de jeux.

### Le columbarium et le jardin du souvenir



Pour répondre à la demande d'administrés, il a été procédé à la réalisation d'un columbarium de 12 concessions et d'un jardin du souvenir au cimetière de Beuste.

Des aménagements paysagers ont été également réalisés avec l'abattage de la haie de conifères.

#### Information

##### Concession columbarium

- 600 € concession trentenaire (3 urnes)

##### Concession cimetière

- 20 €/m<sup>2</sup> (sur la base du prix donné par le service des Domaines)

## AMENAGER

## Programmation 2009

### Voirie

Une grande partie des crédits affectés à la programmation 2009 concernera le Quartier Batbielle.

En effet, dans un premier temps la Municipalité va procéder, par la signature des actes notariés nécessaires, à l'intégration de la voirie et de l'espace vert de ce quartier.

Viendront ensuite les travaux de réhabilitation et d'aménagement de ce lotissement.

Un accent particulier sera mis sur la sécurisation de la rue Henri IV.

La mise en sécurité des voies concernera également les croisements suivants :

- Rue des Cerisiers avec la rue de la Croix de Mirot,
- Rue des Cerisiers avec le Chemin d'Exploitation n° 14,
- Rue de la Croix de Mirot et la sortie du lotissement éponyme.

Il convient de rappeler que le Conseil général des Pyrénées-Atlantiques a prévu d'achever la réfection du CD 212 dans le courant du 2ème semestre 2009.

### Réseau d'eau potable

En son temps, le Conseil municipal a sollicité une étude et un financement prioritaires auprès du Syndicat intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (AEP) afin de mettre un terme aux fuites d'eau constatées rue de la Ribère (depuis le cimetière jusqu'à la rue du Moulin).

La solution technique retenue par la SAUR consiste en l'abandon de la canalisation actuelle de diamètre 60 pour un piquage sur la canalisation de diamètre 125 située de l'autre côté de la rue.

La Commune de Beuste ayant insisté sur le caractère urgent et curatif de cette opération, les travaux ont été retenus par le Syndicat Intercommunal d'AEP.

La réalisation des travaux est prévue dès janvier 2009.

### Local technique

Afin d'améliorer les conditions de travail de l'équipe technique, il apparaît important de procéder à l'aménagement du local agricole acquis par la commune en 2006.

Un projet de création d'un local technique, à partir de la bâtisse existante est en cours d'étude.

Des devis ont été établis, ils s'élèvent à 90 000 € environ.

Ce bâtiment comprendra deux parties distinctes :

- une surface consacrée au stockage du matériel communal,
- une surface dédiée au personnel avec un atelier, un vestiaire et un ensemble sanitaires et douche.

Des subventions ont été demandées aux organismes de l'État et au Conseil général.

Un projet abouti sera soumis au vote du Conseil municipal courant 2009.

# RASSEMBLER



La bibliothèque

« Les associations  
garantes du lien  
social et de la  
solidarité entre  
générations »

Petit à petit, la Maison des associations prend vie.

La section Bibliothèque du Foyer rural y a installé ses quartiers. Les murs de la salle des « fauteuils rouges » se sont couverts de rayonnages, financés par le Foyer rural, dont les membres ont méticuleusement déménagé les livres depuis les locaux de la Mairie. Pas moins de 1 600 ouvrages, pour tout public, sont à la disposition des lecteurs.

Cette salle est bien entendu ouverte aux instituteurs et aux enfants de l'école. N'hésitez pas à pousser la

porte de la Bibliothèque où les responsables vous accueilleront et vous conseilleront tous les jeudis de 18 h à 19h.

Quant à la salle des « fauteuils bleus », elle a fait l'objet d'une mise à disposition à caractère exclusif et perpétuel au profit de l'Évêché en prolongement des accords passés le 11 août 1975.

Le 30 août 2008, la signature d'une nouvelle convention est intervenue entre la municipalité de Beuste et l'Évêché. La

communauté religieuse était représentée par le Vicaire général SAINT-ESTEBEN, Monsieur le Curé Jacques ARAGO et Sœur Thérèse.

Conformément aux termes de cet accord, la Commune de Beuste assure l'entretien des locaux et finance les charges liées à l'utilisation des lieux (électricité, chauffage, eau, nettoyage). La paroisse Sainte Marie de Batbielle a fait un don à la commune équivalent à la valeur du mobilier.

Le 8 mai 2008



Le vide-grenier de l'association organisé par AGAPES

## Une vie associative riche

BEUSTE dispose d'un tissu associatif dense. De nombreux bénévoles s'investissent pour proposer à tous, des enfants aux aînés, bon nombre d'activités.

Pour mémoire, huit associations sont actives sur notre commune :

- **Comité des Fêtes,**
- **Foyer rural avec ses sections bibliothèque et quilles de neuf,**
- **Les Beustois Gayous,**
- **AGAPES,** association des parents d'élèves du RPI Beuste-Lagos,

- **Clic Clac Dance,**
- **Les Anciens combattants,**
- **La Société de chasse,**
- **L'Association beustoise pour la qualité de la vie,**

Sans compter sur les deux associations intercommunales que sont : le club de football de **La Ribère** et de Rugby avec le **BOEVL.**

L'activité pétanque a démarré cet été avec succès.

Une section « Marche » devrait bientôt venir enrichir l'offre de loisirs.

A maintes reprises, M. le Maire a tenu à souligner toute l'importance que le Conseil municipal attache à ces initiatives.

En effet, c'est à travers elles que le lien social se maintient et que la solidarité intergénérationnelle se manifeste.

Afin d'associer plus largement la population à ces activités, une journée inter-associations aura lieu le **dimanche 6 septembre 2009.** Chacun pourra découvrir ou redécouvrir les animations proposées et participer à des challenges omnisports et culturels.

Ne manquez pas ce rendez-vous !

# Une soirée aux couleurs de l'automne



**A la chaleur de « l'iroulet »**

Pour célébrer les douceurs de l'automne, la municipalité de Beuste et l'ensemble des associations beustaises ont souhaité accueillir un spectacle de la programmation « Les saisons

de la culture » du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques.

C'est à la Salle des Fêtes de Beuste, le SAMEDI 18 OCTOBRE 2008, que la compagnie **LA TALVERA** s'est produite avec ses « **cants e musica d'Occitania** ». A travers La Talvera, groupe inclassable et bigarré, c'est toute la culture occitane qui a chanté. Au son d'instru-

ments un peu oubliés comme l'accordéon, la cornemuse, la guimbarde, le fifre et le guimbri, les spectateurs de tous âges se sont essayés à quelques pas de danse venus des quatre coins du Pays d'Oc. *Iroles* et *vin bourret* ont donné à cette soirée les couleurs d'antan.



**« Pas de danse du Pays d'Oc »**

## Quand Beuste fête Noël

Le 20 décembre 2008, une vingtaine d'enfants et d'adultes ont participé à des ateliers créatifs pour réaliser les décorations pour le sapin de Noël de la commune.

Chacun a fait preuve d'imagination et c'est un joyeux cortège qui a orné le sapin de la place du village.

A l'issue de cette activité, petits et grands se sont retrouvés autour d'un goûter. Compte tenu de l'enthousiasme des participants, rendez-vous est déjà pris pour le Noël prochain.



# MAITRISER

## LE P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)

« Le PLU,  
un outil  
d'aménagement  
de l'espace »

La commune dispose d'un certain nombre « d'outils » pour tout à la fois anticiper et maîtriser l'aménagement de son espace et parmi lesquels on trouve le Plan Local d'Urbanisme : PLU<sup>(1)</sup>.

Le Plan local d'Urbanisme a été voté le 21 décembre 2006 par le Conseil municipal de Beuste.

Ce document d'urbanisme donne à la commune un cadre de cohérence des différentes actions d'aménagements qu'elle engage. Il a, en quelque sorte, une dimension stratégique par rapport aux quartiers à développer et une dimension opérationnelle car il prévoit un programme d'actions à mettre en œuvre au niveau de l'environnement et du développement de l'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans.

La gestion de l'espace ne peut être déconnectée de la vision globale de développement de la commune. Ainsi, par exemple, la vie de notre village, avec l'école notamment, est liée au renouvellement des générations dont l'apport ne peut se faire qu'au travers de l'installation de nouvelles familles. A ce titre, le projet de lotissement de la Croix de Miroir a abouti, avec en pers-

pective la construction de 10 maisons.

Les orientations permettent de préciser les conditions d'aménagement de certains secteurs qui vont connaître un développement. **Un règlement** traduit ces objectifs par la définition de quatre zones :

### Les zones urbaines (U)

Ce sont les secteurs déjà urbanisés. Les équipements publics existants ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter.

### Les zones à urbaniser (AU)

Il s'agit des zones destinées à être urbanisées moyennant des extensions de réseaux, de création ou d'élargissement de voies.

On distingue 2 types de zones à urbaniser (AU et AUa)

- Zone AU : secteur urbanisable après extension de réseaux,

- Zone AUa : secteur dont la constructibilité est limitée par l'insuffisance de réseaux. Les permis de construire seront refusés tant que la collectivité n'aura pas réalisé les équipements de desserte.

### Les zones agricoles (A)

Elles sont constituées de terrains à protéger en raison de leur potentiel agromonomique ou économique (terres agricoles). Seules les constructions nécessaires à l'exploitation agricole y seront autorisées.

### Les zones naturelles et forestières (N)

Ce sont les secteurs de la commune à protéger soit en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages, soit par l'existence de forêts, soit par leur caractère d'espaces naturels sensibles.

Ce règlement définit en outre la définition des voies à créer, la détermination des conditions d'extension des réseaux, les hauteurs maximales et l'aspect extérieur des constructions.

(1) cf. carte annexée



## La PVR en 5 questions

La Participation pour Voirie et Réseaux (P.V.R.) a été instituée par délibération le 12 décembre 2003. Dans ses orientations d'aménagement le Plan Local d'Urbanisme (PLU) définit les voies nouvelles à créer, les extensions de réseaux, les renforcements électriques (transformateurs) et les problèmes de sécurité à résoudre.

### A QUOI SERT LA PVR ?

Elle permet aux communes de percevoir des propriétaires de terrains nouvellement desservis par un aménagement, une contribution pour le financement des travaux nécessaires parmi lesquels :

- la réalisation ou l'aménagement d'une voie (cela peut inclure l'acquisition de terrains), l'éclairage public, le dispositif d'écoulement des eaux pluviales, les réseaux de communication, les réseaux d'eau potable, l'électricité,
- les études nécessaires à ces travaux.

La PVR peut être utilisée pour financer des réseaux le long d'une voie existante sur laquelle aucun aménagement n'est réalisé. C'est le Conseil municipal qui décide librement du type d'aménagement, de la largeur de la voie et du niveau des équipements nécessaires.

### COMMENT EST INSTITUEE LA PVR ?

Le principe de la PVR ayant été instituée, une délibération propre à chaque voie précise la nature des travaux qui sont prévus et le montant de la participation par m<sup>2</sup> de terrain qui sera mise à la charge des propriétaires.

Il y aura une PVR particulière pour chaque voie qui comprendra, de part et d'autre, des parcelles à urbaniser.

### COMMENT EST CALCULE LE MONTANT DE LA PVR ?

La PVR propre à chaque voie est déterminée. Cette contribution obligatoire, fixe voie par voie un montant au m<sup>2</sup> de terrain compte tenu du coût prévisionnel des travaux :

$$\text{PVR particulière} = \frac{(\text{Coût des travaux à réaliser} - \text{subvention})}{\text{Assiette de la surface à urbaniser}}$$

Exemple : Pour les parcelles à urbaniser de part et d'autre de la rue de la Croix de Mirot :

$$\text{la PVR particulière} = 4,78 \text{ € /m}^2.$$

Un calcul de PVR particulière à chaque voie comportant des terrains à urbaniser sera ainsi défini.

### QUI DOIT PAYER LA PVR ?

Ce sont les propriétaires de terrains à urbaniser situés de part et d'autre de la voie, qui vont bénéficier de leur aménagement, au prorata de la surface de terrain rentrant dans l'assiette du calcul.

### COMMENT EST-ELLE RECOUVREE ?

Le propriétaire foncier sera invité à s'acquitter de sa participation par l'émission d'un titre de recette établi par le Trésorier Payeur Général lorsque la délivrance de permis de construire de sa parcelle aura été établie.

## La maîtrise de l'environnement

### QU'EST-CE QU'UN SPANC ?

Dans le cadre de la loi sur l'Eau du 3 janvier 1992 et du 30 décembre 2006, et conformément au texte du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L 224-8 et 9), les communautés de communes ou les communes qui ne réalisent pas de dispositif collectif d'assainissement (« tout à l'égout ») doivent mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).

### LE DIAGNOSTIC INDIVIDUEL D'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Durant les mois de septembre et octobre, vous avez reçu la visite d'un technicien de la SAUR, mandaté par la Communauté des Communes pour la réalisation d'un diagnostic de votre installation d'assainissement.

Le technicien du SPANC a vérifié sur site, l'existence et l'implantation du dispositif. Pour ce contrôle et le suivi des éventuelles réhabilitations nécessaires, il a réalisé une fiche diagnostic et les préconisations concernant l'amélioration du dispositif ont été notifiées.

### LE DIAGNOSTIC COLLECTIF

Lors de la réunion publique qui s'est déroulée le 3 septembre 2008 à la Salle des Fêtes de Beuste, Monsieur le Maire a demandé au Directeur de la SAUR et au Président de la Communauté des Communes qu'une nouvelle rencontre soit organisée dans le courant du premier trimestre 2009 afin de recueillir le dia-

gnostic général de la commune qui permettront de définir des orientations qui garantiront à la fois l'intérêt collectif et l'intérêt particulier.

oOoOo

### PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION

Le Conseil municipal a pris acte de la décision d'annulation du P.P.R.I prononcée par le Tribunal Administratif le 17 juin 2008.

D'autre part, il a émis un avis défavorable au projet d'un arrêté de prescription fondé sur une révision du dispositif. Le Conseil municipal a mandaté Monsieur le Maire afin de solliciter un rendez-vous auprès de Monsieur le Préfet. Ce dernier a eu lieu le 8 décembre 2008 avec Monsieur le Directeur de Cabinet du Préfet, Monsieur le Chef de service de la sécurité du département et les services de la Direction départementale de l'Équipement (D.D.E)

A l'issue de cette réunion, le Directeur de cabinet a proposé la réalisation d'une nouvelle étude topographique.

Cette étude va être diligentée par la commune de BEUSTE très rapidement.

# Accompagner

Si l'enseignement est l'affaire de l'État, il revient à la commune de créer toutes les conditions favorables à l'accueil des enfants à l'école. La municipalité s'emploie à prendre en compte les nouveaux besoins des élèves et de leurs parents dans le cadre de l'organisation de cet accueil.



## Les effectifs

A la rentrée 2008-2009 le Regroupement Pédagogique Intercommunal Beuste-Lagos (RPI) compte 79 élèves dont 41 sur Beuste et 38 sur Lagos, répartis selon les niveaux suivants :

	<i>École de Lagos</i>
- Maternelle	22 élèves
- Cours préparatoire	9 élèves
- Cours élémentaires I	7 élèves
	<i>École de Beuste</i>
- Cours élémentaire 2	8 élèves
- Cours moyen I	17 élèves
- Cours moyen 2	16 élèves

## Le transport scolaire

Afin d'acheminer les élèves du RPI sur Beuste ou sur Lagos, un transport scolaire est organisé entre les deux villages. Le coût de cette desserte pour une année scolaire est de 7 225 € pour un effectif de 34 élèves transportés.

## Les services de cantine et de garderie

Les services de cantine et garderie ont été organisés dans le souci de répondre au mieux aux attentes des familles.

L'accueil du matin se fait à partir de **7 h 30** et la fermeture de la garderie du soir intervient à **18 h 15**.

L'organisation qui a été retenue en termes de personnel sur ces activités permet d'assurer une continuité des services, quels que soient les aléas du moment (maladie d'un agent, formation...)

## Les manuels scolaires

La place et le rôle du livre à l'école ne sont plus à démontrer. Mais un livre d'Histoire où l'histoire contemporaine est absente, un livre de mathématiques où la monnaie dont il est fait mention est encore le franc, ne sauraient remplir leur mission pédagogique. Aussi, il a été décidé de renouveler l'ensemble des manuels dans ces deux matières. C'est un crédit de 1 016 € qui a été affecté à cette opération en plus des 50 €/élève accordé pour les frais de fonctionnement.

## Mobilier et matériel informatique

Du mobilier ergonomique a été installé dans les deux classes de Beuste afin de permettre aux enfants de travailler dans des conditions optimales sur les ordinateurs.

Un investissement en matériel informatique a été réalisé. En outre, la Municipalité a pu obtenir trois ordinateurs récents à titre gratuit qu'elle met à la disposition du RPI.

**Conventionnement avec l'école de Beuste**

Pour garantir les responsabilités, une convention est intervenue entre la Commune et l'École de Beuste à l'effet d'utiliser des locaux communaux dont :

- la salle des fêtes,
- la salle de la Bibliothèque dans la Maison des associations en vue de l'accueil des élèves bénéficiant des heures de soutien.

**Conventionnement avec l'association AGAPES (parents d'élèves)**

L'association des Parents d'élèves du RPI Beuste-Lagos mettra en place, à compter du mois de janvier 2009 une aide aux devoirs. Un appel aux bénévoles a été fait auprès de la population des deux communes. Cet appel a été fructueux puisque les séances débuteront le lundi 5 janvier prochain, sur la fréquence de deux jours par semaine (lundi et jeudi, de 16 h 30 à 17 h 30).

Une convention de mise à disposition de locaux est intervenue.

**LA POSTE**

La Commune de Beuste est très attachée à la conservation de la Poste sur son territoire. Afin de maintenir ce service public dont le rôle de lien social est capital en zone rurale, un nouvel accord a été négocié et une convention de trois ans a été signée avec la Direction de la Poste. Madame Marie-Suzanne LAHORE continuera d'assurer l'accueil dans notre agence postale.

**Quand la DDA vient à nous**

En 2009, Beuste est l'une des communes qui a été choisie conjointement par la Direction départementale de l'Agriculture, la Chambre d'Agriculture et l'Agence départementale du Numérique pour permettre aux exploitants agricoles de se familiariser avec les télédéclarations des demandes de primes.

Cette opération qui sera développée sur 2 demi-journées permettra aux volontaires tout d'abord de se familiariser avec l'outil informatique. Puis, de découvrir Internet et ses atouts pour enfin se servir de ces connaissances pour déclarer sur Télépac les demandes de primes.

Les ordinateurs seront mis à la disposition des usagers à Beuste, par le parc informatique des cyberbases.



## Les infos pratiques

### Mairie

☎ 05 59 61 42 90  
Fax : 05 59 92 91 60  
Mail : comBeuste@cdg64-64.fr

Jours et heures d'ouverture au public :  
Mardi et vendredi de 10 h à 12 h et de 17 h 30 à 18 h 30

### Agence Postale

☎ 05 59 13 95 66

Jours et heures d'ouverture :  
Lundi : 15 h 30 à 18 h 00  
Mardi : 9 h 30 à 11 h 30 et de 15 h 30 à 18 h 00  
Mercredi : 14 h 30 à 16 h 00  
Jeudi : 9 h 30 à 11 h 30  
Vendredi : 9 h 30 à 11 h 30 et de 15 h 30 à 18 h 00

### Déchetterie

(Zone Artisanale Monplaisir - 64800 BENEJACQ)

Jours et heures d'ouverture  
Du 1er octobre au 31 mars  
Du lundi au samedi de 10 h à 12 h - 14 h à 18 h

Du 1er avril au 30 septembre  
Du lundi au samedi de 10 h à 12 h - 15 h à 19 h

### Location de la Salle des Fêtes

\* 1ère option incluant le hall d'entrée, la cuisine et la petite salle de restauration

Habitants de Beuste	80 €
Extérieurs	250 €

\* 2ème option incluant le hall d'entrée, la cuisine et la grande salle de restauration

Habitants de Beuste	150 €
Extérieurs	500 €

A la réservation un chèque de caution et un chèque de garantie seront à fournir :

- 150 € pour le nettoyage
- 150 € en cas de détérioration

Une attestation d'assurances couvrant les éventuels dommages sera à fournir par l'utilisateur.

## L'agenda 2009

**17 janvier**

Vœux de la municipalité

**31 janvier**

Assemblée générale des Beustois Gayous

**14 février**

soirée Gospel organisée par le Foyer rural

**1er mars**

Repas des Aînés

**3 mai**

Vide grenier organisé par AGAPES

**8 mai**

Cérémonie commémorative de l'Armistice du 8 mai 1945

**6 juin à 21 h**

Spectacle Clic Clac Danse

**Juin**

Fêtes des Écoles

**Juin**

Fête patronale

**19 septembre**

Fête des 30 ans du quillet

**27 juin**

Feu de la Saint-Jean

**6 septembre**

Journée inter associations